



Point 3 à l'ordre du jour :

## **Dotations**

*Rapport du Conseil synodal*

*Notre mission de chrétiens est d'être témoins du Christ au cœur de la société, à temps et à contretemps, de manière individuelle et communautaire. La situation que nous affrontons nous pose de multiples questions et constitue un vrai défi spirituel. C'est par la prière et le discernement que nous parviendrons à le relever. Les convictions qui nous habitent nous appellent à une écoute mutuelle et à une discipline dans le dialogue. C'est pourquoi nous vous demandons de porter dans votre intercession le débat synodal relatif aux réflexions qui suivent. Ainsi, éclairé par l'Esprit, il témoignera d'une Eglise dynamique, riche de femmes et d'hommes désireux de rendre contagieux leur lien à Celui qui envers et contre tout donne sens à leur vie.*

## **O. Introduction**

Le Conseil synodal a le plaisir de vous faire part, en ce début d'année, de son rapport au Synode sur les dotations en vue de la session de mars 2018. Celui-ci doit permettre de réévaluer les enveloppes de dotations conformément à l'article 193, alinéa 4 du Règlement ecclésiastique (RE) et en application de l'accord d'équilibrage des postes du 10 mars 2011 entre l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et l'Eglise catholique romaine dans le canton de Vaud (ECVD).

Le Conseil synodal a mesuré à de nombreuses occasions tout au long des quinze derniers mois les attentes et les craintes suscitées par cette échéance. Il a notamment entendu la préoccupation de voir les paroisses disparaître, l'importance de renforcer la collaboration et le besoin d'innovation en interaction avec la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Il mesure l'énorme défi et la chance que cela représente pour apprendre à témoigner de l'Evangile dans le monde, mais aussi les interrogations que cela génère dans une Eglise qui voit ses effectifs et ses forces en constante diminution depuis un quart de siècle.

Dans ce contexte, et en cohérence avec son programme de législature, le Conseil synodal a la profonde conviction que la question de la diminution des dotations ne saurait être réduite à une simple question mathématique entre les différentes enveloppes. En conséquence, il a choisi d'intégrer à ce rapport des réflexions plus fondamentales<sup>1</sup> sur la manière de décliner la mission de l'Eglise ici et maintenant et de soumettre au Synode quelques résolutions à même de fixer un socle commun à son action dans l'ensemble des lieux d'Eglise. Dès lors, ce rapport se présente en deux parties distinctes mais complémentaires qui ne sauraient être dissociées l'une de l'autre.

### *Première partie :*

1. Dans un premier temps, le Conseil synodal rappelle quelques affirmations théologiques et ecclésiologiques qui fondent les réflexions sur l'Eglise et sa mission.
2. Dans un deuxième temps, il retrace brièvement l'évolution des Eglises dans la société et il décrit l'environnement actuel dans lequel nous évoluons.
3. A ce stade, le Conseil synodal expose sa vision de l'EERV pour demain - en accord avec son programme de législature - et pose quelques grands principes pour l'accomplissement de sa mission.
4. Il soumet au Synode des décisions qui orientent l'accomplissement de la mission de l'Eglise au sein de l'EERV.

### *Deuxième partie :*

5. En regard de l'évolution de notre Eglise dans la société vaudoise, le Conseil synodal retrace la répartition des postes ministériels ces trente dernières années, les développements des différents secteurs de sa mission et les réorganisations institutionnelles successives qui en ont découlé.
6. Dans un sixième chapitre, le Conseil synodal soumet au Synode trois scénarii de répartition de la dotation entre les cinq enveloppes en évaluant les points forts et les points d'attention de chaque solution. Il prévise en faveur de celui qui lui paraît la plus porteur pour l'accomplissement de la mission de l'Eglise ces prochaines années.
7. Dans un septième temps, le Conseil synodal appelle le Synode à se prononcer sur un calendrier de mise en œuvre tant en ce qui concerne la diminution de la dotation que les quelques modifications réglementaires qui pourraient découler des résolutions prises par le Synode concernant l'organisation des Services et Offices cantonaux.
8. Enfin, le Conseil synodal expose les mesures d'accompagnement qu'il entend prendre et développer pour permettre les changements. Il développe notamment les mesures qui permettront de mieux reconnaître la vocation des laïques et de les former au témoignage. Il pourvoit aussi la formation de ceux qui accepteront des fonctions électives lors de la prochaine législative.

---

<sup>1</sup> Il convient de préciser ici que le Conseil synodal n'a ni la prétention ni les moyens de soumettre au Synode un traité d'écclésiologie. Pour autant, il lui paraît important de poser quelques éléments plus théologiques pour éclairer ses propositions concrètes.

Au terme de cette introduction, le Conseil synodal tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont enrichi le présent rapport de leurs remarques et critiques.

# 1<sup>e</sup> PARTIE

## 1. Naissance et structuration de l'Eglise

*Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc : faites de toutes les nations des disciples en les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit et en leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps.*<sup>2</sup>

### Mission de l'Eglise

Dès les tout débuts, l'Eglise connaît une perspective missionnaire. Elle est la communauté des croyants appelés à témoigner de l'Evangile de Jésus-Christ dans le monde. Aller, enseigner, baptiser, être des témoins, susciter des disciples, voilà ce que Jésus-Christ attend de son Eglise quand bien même il n'a pas tant cherché à créer une Eglise qu'à suggérer aux hommes et aux femmes de son époque de renouveler leur foi. Traditionnellement, cette mission de l'Eglise se développe selon quatre axes ainsi que Luc les décrit dans le livre des Actes des Apôtres : la liturgie, la communauté, le témoignage et la diaconie. La liturgie, c'est le culte rendu à Dieu et la célébration des sacrements ; la communauté, c'est le rassemblement des chrétiens dans une unité plurielle, prémices et signe prophétique de l'humanité rassemblée en Christ ; le témoignage, c'est l'annonce de la parole et, par extension, la catéchèse et l'évangélisation ; la diaconie, c'est le service concret pour les pauvres et les marginalisés ainsi que toute action en vue de la paix et de la justice. Au travers de l'histoire de l'Eglise et selon les différentes confessions, ces axes ont revêtu plus ou moins d'importance et ont pris diverses formes.<sup>3</sup>

### L'Eglise des premiers chrétiens

A partir des premières communautés, les ecclésiologies se sont peu à peu structurées. Pour faire simple, on peut dire que l'Eglise des premiers chrétiens a eu deux défis principaux à relever. L'un, attesté dans le livre des Actes des Apôtres par l'assemblée de Jérusalem, est la solidarité et la cohésion entre différentes communautés disséminées. L'autre, attesté par les épîtres, consiste en la capacité pour une communauté de vivre l'unité dans la diversité. Ces deux thématiques, celle de l'unité de l'Eglise dans la diversité des communautés et celle de l'unité de chaque communauté dans la diversité de ses membres, vont traverser toute l'histoire de l'Eglise.

### Des Eglises constantiniennes à la sécularisation

Dès lors qu'elles n'ont plus été minoritaires et persécutées mais qu'elles ont été reconnues par l'autorité civile<sup>4</sup> et qu'elles sont devenues majoritaires, les Eglises se sont institutionnalisées. La liturgie s'est progressivement formalisée ; la communauté est identifiée à la société ; le témoignage est devenu transmission d'un savoir et la diaconie a pris des formes diverses de solidarités. Assurément, ce sont des Eglises auxquelles on appartenait traditionnellement par naissance et héritage, voire par obligation, mais rarement par conversion.

Ce modèle - décliné de différentes manières selon les confessions et les pays - a prévalu en Occident depuis le concile de Nicée en 325, plus officiellement depuis l'Édit de Thessalonique de 380 qui fait du christianisme la religion officielle de l'Empire romain, jusqu'à la Révolution française qui peut être considérée comme une première concrétisation du principe de laïcité. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, c'est le sociologue allemand Max Weber qui définit la sécularisation non plus seulement comme le passage des biens de l'Eglise dans le domaine public, mais plus largement comme un processus de baisse de l'influence des religions dans la société, processus qui s'inscrit dans le phénomène plus large du désenchantement du monde et de la rationalisation.

<sup>2</sup> Evangile selon Matthieu, chapitre 28, vv18-20.

<sup>3</sup> Cette logique des 4 axes se retrouve dans la Concorde de Leuenberg comme dans le programme de législature du Conseil synodal pour 2014-2019.

<sup>4</sup> On parle d'Eglises constantiniennes en référence à la conversion de l'Empereur Constantin qui fait du christianisme la religion officielle de l'Empire.

## 2. Quelques repères concernant l'évolution de l'Eglise réformée dans la société vaudoise.

### De la Réforme à l'indépendance vaudoise

Suite à la Réforme, c'est selon le grand principe « *cujus regio – ejus religio* »<sup>5</sup> qui consacre le fait qu'Eglise et société se superposent et/ou se confondent pour ainsi dire totalement, que la paix d'Augsbourg a été signée. En Suisse, la répartition confessionnelle entre les différents cantons puis l'attribution constitutionnelle à ces derniers des questions religieuses<sup>6</sup> répond du même principe. Des Eglises anabaptistes, mettant en avant la conversion personnelle et refusant le principe du pédobaptisme, ont vu le jour en réaction à cet état de fait.

Dans son récent ouvrage sur l'histoire de l'Eglise nationale vaudoise de 1798 à 1966<sup>7</sup>, Bernard Reymond a ces mots éloquentes : « On reproche parfois aux Bernois d'avoir imposé la Réforme aux Vaudois sans leur avoir demandé leur avis. C'est méconnaître le fait que, selon la mentalité de l'époque, ils ne pouvaient faire autrement, (...) dès lors qu'ils étaient les nouveaux suzerains de ces terres prises au duc de Savoie. Or un suzerain avait des devoirs quasiment paternels envers ses sujets (...) en particulier celui de les faire bénéficier d'une forme de christianisme qui leur soit profitable. » Dès lors, les Bernois « devaient veiller, selon justement les termes du Synode de Berne, à leur assurer les services et l'assistance de pasteurs aptes à leur dispenser *la sainte doctrine spirituelle* et à les conduire sur les chemins *d'une vie pieuse et droite* ». Pour ce faire, il s'agissait de « doter toutes les paroisses de pasteurs qui devaient être dûment logés dans des cures convenablement aménagées. (...) Les pasteurs étaient considérés au premier chef comme des serviteurs de la parole divine : dûment assermentés au moment de leur consécration au même titre que les autres titulaires d'offices publics, il leur appartenait de prêcher et de présider l'ensemble du culte selon les textes de prières figurant dans la liturgie prescrite par LL.EE. (Leurs Excellences de Berne) ; de dispenser le catéchisme ; de visiter les malades et d'assister les mourants ».

Ces quelques lignes descriptives de la première Eglise réformée en terre vaudoise nous suggèrent ici trois observations :

- **d'abord la compréhension de l'Eglise non pas comme une communauté de croyants mais comme un service public rendu à la société et desservant l'ensemble du territoire ; à noter que cette compréhension a fonctionné comme un terreau favorable au développement ultérieur d'une vision individualiste de la foi ;**
- **ensuite le caractère clérical de la mission de l'Eglise réservant aux seuls pasteurs le service de l'Evangile aux fidèles ;**
- **enfin la réduction de la mission de l'Eglise à trois de ses quatre axes (la liturgie, le témoignage et la diaconie) avec une focalisation de la liturgie et du témoignage sur l'enseignement d'une sainte doctrine au travers de la prédication, des prières et du catéchisme.**

### De 1798 à 1966

Si la première Constitution cantonale (1814) reconnaît le principe de la liberté religieuse, il convient de souligner qu'elle n'intègre pas la notion d'Eglise et parle de la religion du Canton comme d'un service public. C'est « la révolution libérale de 1830 qui fait entrer le terme d'Eglise dans la Constitution cantonale de 1831 tout en le situant dans une perspective délibérément institutionnelle »<sup>8</sup>. Ce n'est qu'après la fracture de 1847 et la fondation de l'Eglise libre par la création de son Synode<sup>9</sup> et de nombreuses discussions politico-religieuses que le canton reconnaîtra à la religion du Canton la dimension d'Eglise par l'adoption en 1866 de la première loi ecclésiastique. Celle-ci stipule la participation démocratique des laïques à la gestion des affaires de l'Eglise et instaure un Synode composé de délégués des paroisses. C'est ce même texte qui instaure le principe « Sont membres de cette Eglise toutes les personnes domiciliées dans le canton qui acceptent les principes et les formes organiques qui la caractérisent. »<sup>10</sup>

La fusion de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre en 1966 et la création de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud telle que nous la connaissons aujourd'hui doit être inscrite dans les grands mouvements de réconciliation et de dialogue œcuménique découlant des deux guerres mondiales. Pour autant, il convient

<sup>5</sup> « *Cujus regio – ejus religio* » se traduit par « à chaque région sa religion », ce qui signifie en clair que la religion du peuple est celle du souverain et peut donc différer d'un Etat à l'autre.

<sup>6</sup> Constitution Suisse, article 72.1 : « La réglementation des rapports entre l'Eglise et l'Etat est du ressort des cantons ».

<sup>7</sup> Bernard Reymond, *La multitude pour horizon*, Ed. Ouverture, Lausanne, 2017, pp.11 s.

<sup>8</sup> supra, p.35.

<sup>9</sup> Jean-Pierre Bastian, *La fracture religieuse vaudoise 1847-1966*, Labor et Fides, Genève, 2016.

<sup>10</sup> supra, p.53.

de remarquer que celle-ci n'a pas permis de remédier à la perte du 4<sup>ème</sup> axe (communauté) malgré l'apport de l'Eglise libre.

### De 1968 à nos jours

Si nous avons estimé important de proposer ici ce détour historique, c'est d'une part pour prendre conscience de visions de l'Eglise et de la paroisse qui ont influencé et influencent encore nos perceptions ; en particulier, quel service l'Eglise doit-elle assurer pour quels publics, et comment ce volet de sa mission s'articule-t-il avec son identité de communauté de foi et de vie (que cette communauté soit paroissiale ou autre) ? C'est pour souligner, d'autre part, à quel point notre Eglise a été en profonde symbiose – jusqu'au milieu du siècle passé – avec la société dans laquelle elle assurait le service public du culte réformé. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. 2 éléments, au moins, l'expliquent.

1. « Par son triple aspect – universitaire, social et politique – l'explosion de Mai 68 a profondément ébranlé la société française. Elle a remis en cause ses valeurs traditionnelles et a été le révélateur d'une crise de civilisation. Cette incroyable libération de la parole, ce bouillonnement social inattendu ont pris des allures de révolution». <sup>11</sup> De fait, Mai 68 a engendré partout en Europe une profonde mutation de la société dans laquelle la liberté de l'individu prime sur la rigidité des institutions. Les Eglises n'ont pas échappé à cette vague de fond ; le droit à l'autodétermination de chaque individu – qui consonne parfaitement avec les principes du sacerdoce universel des croyants (16<sup>e</sup>) et de la liberté de croyance (18<sup>e</sup>) – ont eu progressivement raison de l'appartenance à l'Eglise par héritage ou conformisme. Les structures traditionnelles de transmission de la foi – école du dimanche, culte de l'enfance, catéchisme, famille – ont perdu du terrain. Les Eglises traditionnelles ont perdu leur statut d'acteur incontournable dans la société occidentale ; c'est la dynamique de la sécularisation.
2. Parallèlement à ces évolutions, l'augmentation de la mobilité des personnes, des biens et des idées a engendré une globalisation du monde. La société vaudoise est aujourd'hui multiculturelle et pluri-religieuse. Même si elle reste encore dominante, la foi chrétienne est désormais perçue comme une proposition de croyance et de sens parmi d'autres. Les statistiques <sup>12</sup> sont implacables : alors que la population vaudoise a augmenté de 160'000 personnes entre 2000 et 2015, le nombre de protestants inscrits a diminué de près de 50'000 personnes. En conséquence, la proportion réformée de la population a passé de 40% en 2000 à 24.2% en 2015. Les statistiques synodales des actes ecclésiastiques confirment la tendance.

Par ailleurs, il faut citer la révolution numérique en cours, en particulier l'avènement d'internet et des smartphones, qui éclate complètement les canaux habituels de la communication – à l'instar de l'avènement de l'imprimerie au temps de la Réforme – et qui participe incontestablement au bouleversement de nos manières de vivre et de penser.

Enfin, à cela s'ajoutent les données sur le personnel de l'EERV et sur les laïques occupant une fonction élective.

A fin 2016, l'EERV comptait 207 pasteurs, 54 diacres, 28 employés, 4 animateurs d'Eglise, 2 animateurs de paroisse et 11 personnes "hors catégorie". Sur ces 306 personnes, 37 personnes ont 40 ans et moins ; 156 personnes ont 56 ans et plus. C'est dire que lorsque nous nous projetons dans l'avenir et imaginons ce que pourrait être notre Eglise dans 10 ans, la moitié des actuels actifs aura passé l'âge de la retraite.

Le constat ne change pas fondamentalement en ce qui concerne les laïques avec fonction élective. Sur les 1287 conseillers recensés à fin 2016, environ 460 ont 61 ans et plus ; ils ne sont que 115 à avoir 40 ans et moins. Comment garder la sagesse des anciens et valoriser la créativité des plus jeunes ? Il y a là un réel enjeu.

Si nous reprenons les 4 axes de la mission de l'Eglise, nous constatons aujourd'hui que :

- la liturgie ne se concentre plus sur le culte dominical et qu'elle prend des formes variées d'expressions de la foi (prière de Taizé, célébration nomade, office du jour, marche méditative, parcours spirituel, etc.)
- la vie communautaire s'exprime de différentes manières dans des réseaux qui se recouvrent partiellement (paroisse, visiteurs dans les hôpitaux, cercles du silence, Evangile en chemin, réseaux sociaux, etc.)
- le témoignage de l'Eglise doit se développer au-delà des formes traditionnelles du culte, du catéchisme et de la diaconie pour donner le goût de l'Evangile à un plus grand nombre de personnes qui sont aujourd'hui en dehors des réseaux ecclésiastiques (témoignage de ses convictions dans les réseaux politiques, associatifs, médiatiques comme dans la sphère privée)

<sup>11</sup> Encyclopédie Larousse, dossier V<sup>e</sup> République.

<sup>12</sup> Selon statistiques de l'Etat de Vaud, <http://www.stat.vd.ch/Default.aspx?DocID=1384&DomId=2313>

- la diaconie, toujours à réinventer, est appelée à discerner les nouveaux besoins des individus qui ne sont pas pris en charge par la collectivité (perspectives chrétiennes dans des questions touchant à la multiculturalité, aux migrations, à l'écologie, à l'accompagnement dans des situations de crise).

### Société contemporaine

Le sociologue Zygmunt Bauman a proposé l'adjectif « liquide » pour qualifier la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Cette expression –expliquée dans le rapport intermédiaire du Conseil synodal de mars 2017- utilise la référence aux états de la matière solide et liquide pour mettre en évidence le passage de la société traditionnelle à la société contemporaine. Le solide représente les institutions, lorsqu'elles sont stables, faites pour durer et auxquelles les individus peuvent se référer. Le liquide représente des liens sociaux fluides au sein desquels les institutions ont un impact de durée variable et ne peuvent servir de cadre de référence aux individus. La métaphore de la liquidité développée par Zygmunt Bauman s'impose comme une des plus suggestives et claires pour décrire la déstructuration et la perte de légitimité des institutions. Dans une société liquide le partage de l'Évangile doit prendre des formes diverses : différents modèles missionnaires sont appelés à être complémentaires.

Dans une situation de changement constant, les liens sont fragiles et le fonctionnement « en réseau », favorisé par cette nouvelle donne, semble plus adapté pour répondre à ces évolutions rapides et à des besoins fractionnés. Dans une société liquide, les liens se tissent essentiellement au sein des réseaux. Pour reprendre Zygmunt Bauman : « Les liens humains sont véritablement fragiles et, dans une situation de changement constant, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils demeurent indemnes. Se projeter à long terme est un exercice difficile et peut de surcroît s'avérer périlleux, dès lors que l'on craint que les engagements à long terme ne restreignent sa liberté future de choix. D'où la tendance à se préserver des portes de sortie, à veiller à ce que toutes les attaches que l'on noue soient aisées à dénouer, à ce que tous les engagements soient temporaires, valables seulement « jusqu'à nouvel ordre ». La tendance à substituer la notion de « réseau » à celle de « structure » dans les descriptions des interactions humaines contemporaines traduit parfaitement ce nouvel air du temps. »

Nous devons imaginer une économie mixte dans laquelle notre Eglise, puisant sa raison d'être dans la mission de partager l'Évangile, est simultanément faite de points d'ancrage (paroisses et aumôneries en institution) qui sont des repères indispensables et d'espaces à investir pour rejoindre d'autres publics (projets, fresh expressions). Certains projets paroissiaux, services communautaires régionaux et lieux phares sont déjà inscrits dans une telle dynamique. Vivre en économie mixte permet aux formes héritées de communautés et aux nouvelles formes de communautés de partager des ressources, de prier les unes pour les autres et de s'entraider dans un respect mutuel.

Ce rappel de la mission de l'Eglise - communauté de témoins - et de son évolution historique ainsi que la brève description de notre société actuelle nous stimulent à penser notre rôle et notre posture de façon renouvelée. Au moment où l'année commémorant les 500 ans de la Réforme vient de se terminer, c'est un défi stimulant que de s'inscrire dans l'héritage d'une Eglise qui n'a cessé de se transformer et de transformer la société pour plus d'égalité, de liberté et de responsabilité.

**Dans la reconnaissance pour tous ceux qui nous ont précédés dans la foi comme dans la vie et les responsabilités ecclésiales, dans la reconnaissance de l'héritage de ce qu'est notre Eglise et de sa capacité à évoluer, il s'agira d'oser penser l'Eglise dans des logiques d'inclusions, en termes de :**

- **communautés et ministres**
- **réseaux et structures**
- **projets et services**
- **liens et appartenances**

### 3. Vision d'Eglise du Conseil synodal

*La véritable Eglise devient visible lorsque, par la puissance du Saint-Esprit, elle sort de ses retranchements derrière des institutions, une tradition et des coutumes ecclésiastiques, pour rayonner au dehors.*<sup>13</sup>

Dans notre contexte sociologique, qui peut être considéré comme une opportunité en regard de cette citation du théologien Karl Barth, le Conseil synodal a pris de nombreuses options et développé différents projets qui prennent en compte cette nouvelle situation.

Lors de la précédente législature déjà, il a demandé au Synode d'assouplir le principe paroissial de la territorialité afin de faciliter la mobilité et de valoriser le sentiment d'appartenance à une communauté ; de créer des lieux phares pour essayer de faire rayonner l'Evangile par d'autres canaux dans la société civile ; d'adopter une théologie des ministères qui promeut une diversification des métiers en Eglise.

Dès le début de la législature 2014-2019, le Conseil synodal a annoncé que « l'EERV n'était plus Eglise au milieu du village mais Eglise au milieu du virage »<sup>14</sup>. Il a présenté au Synode un ambitieux programme de législature appelant notre Eglise et toutes celles et ceux qui s'y engagent à un changement de posture qui touche tous les axes de la mission de l'Eglise. Dans la foulée, il a mis en place deux mandats particuliers, l'un dédié à notre manière d'envisager le pluralisme en Eglise ; l'autre dédié à Recherche & Développement pour explorer de nouvelles manières de vivre la mission de l'Eglise et pour travailler avec les paroisses au renouvellement de leurs activités en particulier dans le domaine de l'évangélisation. Dans le cadre du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme, il a dit l'importance d'être une Eglise qui ne se liquéfie pas dans la société et qui ne se cristallise pas hors de la société.

Aujourd'hui, nous constatons que :

- la société vaudoise dans laquelle nous vivons est sécularisée, multiculturelle et pluri-religieuse ;
- la société vaudoise dans laquelle nous vivons traverse des mutations profondes et rapides et qu'elle est, selon l'acception de Zygmund Bauman, de plus en plus liquide ;
- la question spirituelle (au sens large : quête de sens et de transcendance) garde toute sa pertinence pour nos contemporains, au risque de s'individualiser si elle n'est plus reliée à une institution ;
- la question confessionnelle ne se règle plus en fonction d'une appartenance mais en fonction d'une envie d'adhésion ; elle est même dépassée chez les jeunes.

Dans ce contexte, nous avons la conviction que :

- l'Eglise réformée vaudoise doit continuer à vivre en interaction avec la société civile de ce canton pour y témoigner de l'Evangile comme proposition de sens et élan de vie<sup>15</sup> ;
- l'Eglise réformée vaudoise jouit d'un cadre légal qui reconnaît encore une implantation dans la société et une expertise de valeurs et d'actions au service de tous ;
- l'Eglise réformée vaudoise doit réapprendre à aller à la rencontre de la population dans sa diversité pour partager avec elle la saveur de l'Evangile.

Face à ces défis dans la manière de penser sa mission aujourd'hui, notre Eglise n'est pas démunie. Mais des priorités doivent être redessinées et des axes ajustés. A ce sujet, le dialogue avec le comité de La Ministérielle s'est révélé prometteur.

#### - **Sacerdoce universel :**

Notre Eglise a la chance d'être composée de communautés de femmes et d'hommes qui portent le Christ dans leur cœur et dont la foi guide la vie de tous les jours. Un des grands acquis de la Réforme, c'est le sacerdoce universel, cette conviction que les clercs ne sont pas les seuls dépositaires de la foi et de son expression. Mais force est de constater que l'expression de ce sacerdoce universel est encore freinée par des anciennes représentations d'un cléricisme de la parole et du témoignage, où les paroissiens sont plutôt consommateurs et les ministres plutôt fournisseurs. Divers facteurs expliquent sans doute la réserve des réformés à témoigner ouvertement de leur foi (pudeur à exprimer des convictions intimes, impression de ne pas savoir bien dire les choses, peur d'être considéré comme ringard parce qu'assimilé à l'image d'une Eglise abusivement normative et jugeante). Il y a là, incontestablement, un effort à faire. Pratiquement, il s'agit de placer les laïques au cœur de l'Eglise, de valoriser leur responsabilité dans sa gouvernance. Pour cela, il faut renouveler les outils de tous les croyants de notre Eglise pour qu'ils osent témoigner de leur confiance en Dieu tout comme de la confiance et de l'amour premiers que Dieu leur porte. Et que ce témoignage fasse envie à d'autres.

<sup>13</sup> Karl Barth, *L'Eglise, Labor et Fides*, Genève 1964, p 59

<sup>14</sup> Message du CS aux nouveaux conseillers lors de la Journée d'Eglise 2014

<sup>15</sup> Cf. Henry Mottu, « Les atouts du protestantisme réformé », *Le Temps*, édition du 9.11.2017.

- **Formation des laïques :**

Cette volonté de mieux former les laïques au témoignage doit s'accompagner d'une politique concrète qui leur permette de prendre leur juste place au sein de notre Eglise. Trop souvent, les activités semblent tourner autour du seul ministre ou presque. Nous avons une véritable politique de discernement des vocations, de formation et de reconnaissance des laïques bénévoles à mettre en place ; des efforts ont été faits dans ce sens lors des renouvellements de législature 2009 et 2014, mais ils restent insuffisants. L'attention portée actuellement par Cèdres Formation au lien entre le choix d'une formation théologique pour son développement personnel et un engagement dans l'Eglise va dans ce sens.

Le Service formation et accompagnement (SFA) et Recherche & Développement travaillent en vue d'outiller les laïques pour témoigner de leur foi dans l'ensemble de leur vie et de leurs relations y compris dans le cadre du culte. Par ailleurs, l'Office des ressources humaines (ORH) est mobilisé en vue du renouvellement de législature ; il travaille à la formation des bénévoles qui assument une responsabilité en Eglise. Ces offres de formation, à articuler entre elles, sont essentielles au changement de posture attendu de l'EERV. L'intérêt manifesté aujourd'hui par des personnes et des conseils à travailler à ce changement de posture permet d'espérer un effet boule de neige et un renouvellement des personnes qui s'engagent. L'exemple des Jacks qui bénéficient d'une formation et d'une reconnaissance est prometteur.

Pour développer une véritable politique de discernement des vocations, de formation et de reconnaissance des laïques bénévoles, le Conseil synodal soumettra au Synode, un rapport sur le rôle et la place des laïques dans notre Eglise. Idéalement, un tel rapport sera présenté en 2020, en lien avec le programme de législature 2019-2024.

- **Diversité des ministères :**

La théologie des ministères votée en 2012 par le Synode n'a pas encore déployé tous ses effets ; c'est pour une part normal. Mais la diversification des métiers en Eglise doit maintenant devenir une réalité. L'ORH travaille à proposer une manière de vivre le ministère et de déployer la mission de l'Eglise qui tienne compte et valorise les compétences et charismes des pasteurs, diacres et animateurs d'Eglise. Des propositions de transfert de forces de la Région au canton concernant Terre Nouvelle, les EMS et l'info-com résultent entre autres d'une volonté de mieux prendre en compte les compétences spécifiques de chacun et de stimuler des dynamiques de collaboration.

- **La paroisse, communauté de vie et de foi ouverte au monde :**

De par son héritage historique, notre Eglise a longtemps pensé sa mission en fonction du territoire qu'elle avait à couvrir. Le découpage du canton en paroisses en est l'exemple le plus frappant. S'il n'y a pas lieu ici de remettre en question ce découpage, il convient par contre de penser la paroisse autrement. Selon son ancien statut d'Eglise d'Etat, l'EERV a pensé jusqu'ici la paroisse prioritairement comme un prestataire de services assurés par des forces ministérielles, dont les habitants bénéficient, subsidiairement comme un espace de vie communautaire. La restructuration d'Eglise AVenir en 2000 n'a pas changé cette logique puisque les paroisses ont été redessinées en fonction de forces ministérielles allouées proportionnellement à la population protestante. Aujourd'hui, le Conseil synodal a la conviction qu'il convient de développer la paroisse aussi comme une communauté de vie et de foi à laquelle on adhère ; une communauté témoignant de l'Evangile en paroles et en actes et rayonnant d'un lieu sur l'ensemble d'un territoire donné ; une communauté ayant à cœur de développer la vie culturelle et communautaire dans une dynamique intergénérationnelle. Une telle communauté est conduite et stimulée par une équipe de conseillers et d'un ministre ; elle est animée par l'ensemble des membres de la communauté qui s'investissent dans les différents projets paroissiaux.

L'article 16 du RE sur les dérogations permet l'adhésion à telle ou telle autre communauté paroissiale soit en fonction de son domicile, soit en fonction de ses aspirations. A terme, il doit permettre – prioritairement dans les régions urbaines – de voir se développer des communautés d'expressions différentes et complémentaires. Certaines voix craignent qu'une telle orientation induise un changement d'identité des paroisses et une menace pour le multitudinisme vécu à l'échelon local. Le rapport du Conseil synodal sur le pluralisme en Eglise qui sera soumis au Synode en 2018 devrait permettre d'ouvrir le débat sur cette question. Il devrait intégrer la possible difficulté, pour les ministres, de changer de paroisse si celles-ci sont majoritairement typées. Il devrait être complété, à terme, par un rapport spécifique sur la définition des paroisses dans notre Eglise.

- **La Région, entité de collaboration pour la desserte et le développement:**

Une plus grande autonomie des Régions implique de facto une plus grande responsabilité des conseils régionaux, notamment en matière de discernement, de coordination et de gestion RH<sup>16</sup>. Il en sera de même pour les paroisses de langue allemande (PLA). La collaboration entre les ministres et entre les lieux d'Eglise devrait s'en trouver accrue. Un des enjeux consistera à trouver

---

<sup>16</sup> Ce point précis de la gestion RH dans les Régions devra faire l'objet d'une attention particulière dans la formation des coordinateurs et des membres des conseils régionaux. Il s'agira en outre de veiller à l'équilibre entre laïques et ministres dans la gouvernance de l'Eglise.



une bonne complémentarité entre les paroisses et la Région. Charge à la Région de coordonner plus spécifiquement les diverses activités de formation, de témoignage et de solidarité. La diminution des effectifs et des forces ministérielles doit nous encourager à mutualiser les activités et les projets. Chaque lieu d'Eglise pourra renoncer à couvrir totalement l'ensemble des axes de la mission de l'Eglise ; par contre, il est important que la vie spirituelle, la communion, la vie communautaire, la formation, le témoignage, l'engagement, les solidarités et l'ouverture soient vécus au sein de chaque Région.

Au moment de créer des Régions, l'EERV a reconnu l'importance de la desserte géographique mais, avec la création des services communautaires, elle a également dit l'importance de déployer la mission en fonction de groupes particuliers de personnes. Si l'intuition était judicieuse, les décisions structurelles qui l'ont accompagnée révèlent aujourd'hui leurs limites. Par souci de cohésion, et pour que certains axes de la mission ne soient pas omis ici ou là, des balises contraignantes avaient été décidées sous forme de pourcentage. Il apparaît aujourd'hui qu'une plus grande souplesse d'organisation des Régions doit être promue. Plutôt que de chercher à faire la même chose partout, l'EERV peut apprendre à miser sur les dynamiques propres de chaque Région. C'est dire que la manière de répartir les forces ministérielles pour assumer la mission pourrait se décliner très différemment, notamment entre les Régions plus rurales et les Régions plus urbaines. Cette diversité est source d'enrichissement. La cohésion synodale pourra concrètement être maintenue par l'adoption de décisions du Synode qui définissent des principes fondamentaux, par des repères fixés par le Conseil synodal et par le maintien de forces cantonales communes de support afin de proposer des formations et du matériel aux lieux d'Eglise et aux Régions.

Penser projets et pas seulement services, c'est concrètement dégager des forces, au sein des Régions, pour faire perdurer ce qui existe et pour stimuler de nouveaux projets avec des personnes qui ne viennent pas aux activités traditionnelles de nos lieux d'Eglise mais qui sont en quête spirituelle. Les projets se déclinent en fonction d'objectifs mesurables qui permettent une évaluation. Ils sont conçus pour durer tant que les objectifs sont atteints. Avec les participants, des réorientations se font lorsque le projet ne répond plus aux besoins/attentes. Un projet ou une activité dont la pertinence ne se vérifie pas ou plus peut être abandonné. Rester ouvert aux besoins émergents appelle chaque Région à garder « un volant de manœuvre » au moment de la répartition de la dotation.

#### - **Le canton : du support et des projets synodaux**

A priori, les structures cantonales ne sont pas d'abord des structures de projet ou d'activité, mais des structures de reconnaissance institutionnelle, de support et de soutien. Pour en alléger la gestion, le Conseil synodal pourrait à terme proposer au Synode de réorganiser les Services et Offices cantonaux.

Face à l'Etat et aux partenaires institutionnels, les organes synodaux garantissent la gestion de l'Eglise. Ils permettent l'octroi de la subvention et la conclusion de nombreux partenariats institutionnels.

Face aux lieux d'Eglise et Régions, les Services et les Offices cantonaux assurent des prestations et développent des projets de support et de soutien tant dans les domaines de la gestion que dans les domaines de la mission. Ils contribuent à la mutualisation des tâches au service des tous les acteurs de terrain, paroisses, services communautaires, aumôneries et projets régionaux. Le Conseil synodal souhaite les renforcer pour soutenir les lieux d'Eglise existant dans l'accomplissement de leur mission et contribuer à leur repositionnement dans la société. Il souhaite aussi contribuer au développement de projets émergents qui permettent de rejoindre des personnes sans lien ou en lien ténu avec l'Eglise ou l'Evangile.

A titre d'exception, les Services et Offices cantonaux sont porteurs de quelques projets de rayonnement cantonal à l'instar de l'Espace Culturel des Terreaux, de la Cathédrale, de l'esprit saint et de la maison de la diaconie, ou encore de la Journée d'Eglise et d'autres manifestations.

## 4. Décisions/Résolutions sur les axes de la mission

A la lumière des chapitres 1 à 3 du présent rapport, dans la perspective de son programme de législature et de sa vision de l'EERV et dans le cadre défini aux articles 12 à 16 du Règlement général d'organisation et aux articles 7 à 11 du RE, le Conseil synodal soumet aux Synode les décisions suivantes :

### Décision 1

Reconnaissant « que tous les baptisés sont responsables de la mission de l'Eglise selon la vocation et les charismes reçus de Dieu », le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre un rapport définissant une politique de reconnaissance, de formation et de valorisation des laïques.

### Décision 2

Dans la suite du rapport sur le pluralisme à soumettre au Synode avant la fin de cette législature, le Synode demande au Conseil synodal de stimuler un débat de fond sur l'identité et l'avenir des paroisses dans l'EERV, en vue d'un rapport.

### Décision 3

En vue de la nouvelle législature, le Synode demande au Conseil synodal de prendre des mesures de reconnaissance et de formation des laïques bénévoles engagés au service de la mission de l'Eglise, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la vie communautaire.

### Décision 4

Le Synode demande au Conseil synodal de donner aux Régions les critères qui leur permettront d'organiser leur dotation en tenant compte des principes fondamentaux suivants :

- le témoignage et l'engagement relèvent de la responsabilité de chacun ;
- la vie spirituelle, la communion et la vie communautaire relèvent principalement des paroisses ;
- la formation, les solidarités et l'ouverture relèvent principalement des services communautaires ;
- chaque Région veille à coordonner les 8 axes du programme de législature ;
- chaque Région encourage le développement de projets émergents ;
- les actes ecclésiastiques sont assurés pour toute personne qui le demande, sous réserve des exceptions réglementaires ; leur prise en charge est organisée au niveau régional ;
- un pasteur est désigné pour chaque paroisse ;
- un coordinateur est désigné dans chaque Région.

### Décision 5





Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre en novembre 2018 les ajustements du Règlement ecclésiastique qui pourraient s'avérer nécessaires.

## 2<sup>e</sup> PARTIE

### 5. Evolution de l'EERV, organisation et dotations

Parallèlement à l'évolution de l'EERV exposée succinctement à la fin du chapitre 2, nous reprenons ici le tableau de l'annexe 2 du rapport de mars 2017 qui présentait l'évolution de la dotation de l'EERV depuis 1966.

Année	Commentaire	Etat	Global	Dotation
1966	En principe, l'Etat ne prend en charge que les postes paroissiaux. Ceux-ci sont fixés et attribués aux paroisses par un décret du Conseil d'Etat. A cela s'ajoute le poste du membre permanent et le poste de résident de Crêt-Bérard. Progressivement, l'Etat crée et finance quelques postes de ministères spécialisés : Hôpital cantonal, Université, Etablissements pénitentiaires (Bochuz et Bois-Mermet). L'EERV n'a pour ainsi dire aucune latitude d'organisation. Quelques rares postes administratifs et spécialisés en Eglise (appelés ministères cantonaux) sont à charge de l'EERV. En fin d'année, le budget du DIPC permet le plus souvent de prendre en charge tout ou partie de ces postes.			
1980	Par le DFJC, l'Etat prend en charge 232 postes paroissiaux et le poste de résident de Crêt-Bérard ; par d'autres départements, l'aumônerie du CHUV et de Cery, des prisons, des sourds et de l'éducation spécialisée. Le coût global à charge de l'Etat se monte à 16,5 millions ; le budget propre de l'Eglise est de 6 millions. L'EERV crée à sa charge les ministères d'aumônier de jeunesse, de l'enfance, des gymnases et de la formation au ministère... Ils seront progressivement repris par l'Etat sur le budget du DFJC.	± 240	± 248	
1990	<b>Horizon 90 :</b> Le nombre de postes est augmenté (+ 18 postes) pour être adapté à l'augmentation de la population protestante vaudoise. Les postes sont toujours attribués aux paroisses par un décret du Conseil d'Etat. L'Etat accepte d'augmenter le nombre de postes ministériels spécialisés dans des institutions (souvent financés par les départements concernés) et la prise en charge de quelques ministères cantonaux en Eglise (responsable des ministères, attaché de presse) ainsi que l'intégration de 4 paroisses de langue allemande (PLA) à l'EERV, en plus de Villamont. Seuls les postes administratifs et divers postes cantonaux restent à charge de la caisse de l'Eglise ; cas échéant, ceux-ci sont partiellement financés par le non-exploité du DFJC en fin d'année. Mais l'Etat refuse les ministères régionaux. Pour autant, le 5 <sup>ème</sup> arrondissement crée les premiers ministères régionaux en utilisant quatre postes administrativement attribués à des paroisses. A cela s'ajoute encore des postes subsidiés par l'EERV (L'Etincelle, la Marelle, Croire) et/ou financés par des tiers (St-Loup, DM, EPER, FOPIEMS, Eben-Hezer, Lavigny, CPO,...)	258	266	
1994	<b>Orchidée 1 :</b> Premier train de mesures d'économie de l'Etat de Vaud. Cinq postes sont gelés ; aucun poste n'est supprimé. Aux 258 postes d'Horizon 90 se sont ajoutés 5 postes financés par d'autres départements.  Détail au 01.01.96 : - 224 postes paroissiaux / 17 régionaux / 17 cantonaux / 5 autres dpts = 263 - 8 postes cantonaux EERV / 3 postes subsidiés EERV = 11 postes	263	274	
1997	<b>Orchidée 2 :</b> Deuxième train de mesures d'économie de l'Etat de Vaud. En regard de son ampleur, le Conseil synodal met en chantier le			

	processus Eglise Avenir.			
2000	<b>Eglise Avenir (EAV)</b> La réforme EAV entraîne une réorganisation complète de l'EERV qui passe de 8 arrondissements à 18 régions et de 156 à 84 paroisses. Pour la première fois, les postes sont attribués par le Synode sous forme de dotations paroissiales, régionales et cantonales. Après le grand carrousel de juin 2000, chaque titulaire de poste a été formellement nommé par le Conseil d'Etat.	245.5	250.5	
2004-6	Mesures d'assainissement imposées par l'Etat : 140'000 fr. en 2004, 1'860'000 fr. en 2005, 350'000 en 2006. Suppression de 18 postes.			
2007	<b>Reconnaissance de droit public</b> C'est la mise en œuvre de la Constitution cantonale de 2003 par les lois d'application de 2007. L'EERV et l'ECVD sont reconnues comme institutions de droit public au bénéfice d'une subvention. L'EERV devient employeur de l'ensemble des postes administratifs et ministériels. Des forces supplémentaires sont allouées à la gestion administrative et à la gestion du personnel. Le Synode fixe selon quatre enveloppes (les paroisses et Régions, les missions en commun, les Services et Offices et le Conseil synodal) les dotations pour l'ensemble des postes administratifs et ministériels qui sont financés principalement par la subvention, et subsidiairement par la caisse de l'Eglise. Un premier accord d'équilibrage financier est signé entre les deux Eglises en 2008. Il engendre une diminution de la subvention pour l'EERV de 1'500'000 fr. à horizon 2014.	228	250.5	<b>250.5</b> 
2010	<b>Première convention de subventionnement (2010-2014)</b> La signature de la première convention de subventionnement oblige les deux Eglises reconnues de droit public à faire cause commune et à signer un accord d'équilibrage des postes. Cet accord prévoit un transfert progressif jusqu'à équilibre des forces à horizon 2025. Par ailleurs, la convention de subventionnement introduit une distinction entre les postes dévolus à chacune des deux Eglises et les postes réservés aux missions exercées en commun. Enfin, la convention de subventionnement implique la prise en compte de l'ensemble des postes financés par les autres départements de l'Etat. Leur financement émerge désormais au budget du Département des Institutions et de la Sécurité (DIS).	<b>228</b>		
2010	<b>Première diminution des dotations – Objectif 2018</b> Cette première étape (fixée par le Conseil synodal en 2018, à mi-chemin entre 2010 et 2025) est votée par le Synode en juin 2010. Une part de la diminution des forces est faite par la réorganisation de l'EERV en 11 plutôt que 18 Régions. Le Synode révisé les cinq enveloppes de dotations à horizon 2018 et confie au Conseil synodal l'organisation de la mise en œuvre. Pour la première fois, il considère que la dotation cumulée des enveloppes correspond à la répartition des postes financés par la subvention de l'Etat. Les postes financés par des tiers (dont la pérennité n'est jamais garantie) sont comptés hors dotation (cf rapport du CS sur les dotations au Synode de mars 2010, page 3); il en va de même des mandats décidés par le Conseil synodal et des personnes en cours de formation (stagiaires et apprentis).		244	<b>244</b> 
2015	<b>Deuxième convention de subventionnement (2015-2019)</b> Au terme de longues négociations, la dotation allouée aux Eglises est maintenue. Les postes supplémentaires créés entre 2009 et 2014 y sont intégrés ; l'Etat consent également à une augmentation de la subvention pour permettre aux Eglises d'assumer l'augmentation de la masse salariale.	<b>223.3</b>		
2018	<b>Deuxième diminution des dotations – Objectif 2025</b> Le Conseil synodal a décidé de soumettre au Synode en mars 2018 son rapport sur les diminutions de dotations à horizon 2025. Celles-ci devront être fixées, sous réserve d'une	217.5		<b>220</b> 

	évolution de la subvention pour les prochaines périodes conventionnelles (2020-2024 et 2025-2029).			
	<b>Troisième convention de subventionnement (2020-2024)</b> Les négociations en vue de cette nouvelle période de subventionnement devraient idéalement être bouclée pour la fin de la législature (juin 2019) afin d'être intégrée au budget 2020.	213.5		
2025	Atteinte du but fixé par les accords d'équilibrage entre les deux Eglises reconnues de droit public.			204.3

Cette évolution témoigne d'une part de l'autonomie gagnée, donc de la responsabilité accrue de l'EERV en matière de gestion de postes. Elle est un signe tangible à la fois de l'évolution des rapports entre Etat et Eglise au cours de ces 50 dernières années et en même temps de la reconnaissance de l'Etat pour les missions accomplies par les Eglises au service de tous dans la société vaudoise.

Cette évolution témoigne d'autre part de la forte diminution de dotation (-25,5%) dévolue à l'EERV en trente ans (1994-2024) qui reste cependant inférieure à la diminution de la population protestante (-30%) en vingt ans entre 1995 et 2015.<sup>17</sup> La mission au service de tous reconnue à l'EERV par la Constitution peut justifier cette dysmétrie ; elle implique en retour une attention de l'EERV à l'ensemble de la population et une collaboration étroite avec la société civile dans son ensemble.

Le RE de l'EERV définit au chapitre V du titre V les règles relatives aux enveloppes et aux dotations. L'article 193, modifié en 2014, définit cinq (et non plus quatre) enveloppes de dotations ; il stipule également que « les enveloppes de dotations font l'objet d'une réévaluation au moins une fois par législature »<sup>18</sup>. Les articles 194 et 195 définissent ensuite les règles selon lesquelles le Conseil synodal veille à la répartition des forces de l'enveloppe des Régions entre elles et au sein de chacune d'elle.

Par ailleurs, la question de l'affectation de la dotation est également régie dans la Convention de subventionnement quinquennale qui nous lie à l'Etat et, indirectement, à la Fédération de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud et à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud. Celle-ci répartit la dotation selon sept domaines d'activités<sup>19</sup>.

Dès lors, il est primordial pour le Conseil synodal de connaître la répartition des forces décidées par le Synode pour négocier avec l'Etat entre mars et novembre 2018 la prochaine convention de subventionnement (2020-2024).

A contrario, la répartition de la dotation dans les cinq enveloppes sur laquelle le Synode est appelé à se prononcer en mars 2018 ne pourra être mise en œuvre que si les forces allouées par la Convention de subventionnement 2020-2024 sont maintenues. Il convient ici de rappeler que la diminution de la dotation sur laquelle le Synode est appelé à se prononcer résulte de l'accord de transfert de postes de l'EERV à l'ECVD à horizon 2024<sup>20</sup>, sur la base des conventions de subventionnement 2010-2014 et 2015-2019.

Le calendrier de mise en œuvre du processus de réduction des enveloppes de dotations revêt donc une importance particulière. Nous y reviendrons au chapitre 7 du présent rapport.

<sup>17</sup> Voir : <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=1384&DomId=2313>

<sup>18</sup> RE, article 193, al. 4.

<sup>19</sup> Activités paroissiales et régionales / formation et accompagnement / pastorale ou aumônerie des milieux de la santé / pastorale ou aumônerie sociale / dialogue interconfessionnel et interreligieux / entités et prestations de support / organismes subsidiés.

<sup>20</sup> Voir annexe 2.

## 6. Les enveloppes de dotation

Indépendamment des principes de gestion des postes qui seront exposés et soumis au Synode, le Conseil synodal doit permettre très concrètement au Synode de voter les cinq enveloppes de dotations, celle du canton se subdivisant actuellement en forces ministérielles et en forces administratives.

La répartition des quatre enveloppes de dotations votée en 2010 pour l'horizon 2018, et ajustée en 2014 se présente comme suit :

	<b>Dotations 2018</b>	<b>Régions+PLA</b>	<b>S&amp;O</b>	<b>Admin.</b>	<b>MiCo</b>	<b>CS</b>	<b>Totaux</b>
	Décision 2010	164 *		26	26 *	4	220
	Décision 2014	164 *	14.5	11.5	26 *	4	220

\* L'enveloppe 2018 des Régions comprend 0.5 EPT par Région pour l'aumônerie MiCo (missions communes) des EMS, l'enveloppe MiCo comptant pour sa part 2.5 EPT réformés pour les EMS alors que les catholiques ont 5.5 EPT MiCo et 2.5 EPT qu'ils aimeraient faire passer en MiCo également.

A titre volontaire, le Conseil synodal a choisi de ne pas occuper pleinement sa dotation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. De fait, l'économie de 0.2 EPT correspond plus ou moins à sa part de la diminution linéaire de la dotation. Le Conseil synodal propose au Synode de confirmer cette diminution de dotation, quel que soit le scénario choisi.

Par ailleurs, sur la base des différents calculs effectués et des propositions de transfert qui sont à l'étude, le Conseil synodal a choisi de soumettre au Synode les trois scénarii suivants :

### **Le scénario 1 propose de procéder à une diminution linéaire.**

		<b>Régions+PLA</b>	<b>S&amp;O</b>	<b>Admin.</b>	<b>MiCo</b>	<b>CS</b>	<b>Totaux</b>
	Dotation 2018	164	14.5	11.5	26	4	220
1	Scénario 1	150.5	13.5	10.5	26	3.8	204.3

C'est le scénario mathématique résultant d'une simple règle de trois.

Les points forts de ce scénario sont les suivants :

- il résulte d'une simple règle de trois ;
- il donne l'impression d'une équité de traitement entre les différentes enveloppes ;
- il favorise a priori une certaine stabilité ;
- il donne aux Régions la responsabilité de faire des choix significatifs pour infléchir ou bouleverser notre manière d'être aujourd'hui Eglise réformée dans le canton de Vaud.

Les points d'attention de ce scénario sont les suivants :

- il ne prend en compte ni les demandes de transfert d'activités des Régions vers le canton qui résultent de demandes de la base, ni le changement profond de contexte dans lequel la mission de l'Eglise doit se déployer aujourd'hui ;
- il laisse aux seules Régions la responsabilité de faire des choix significatifs pour infléchir ou bouleverser notre manière d'être aujourd'hui Eglise réformée dans le canton de Vaud ;
- il se limite à une logique de décroissance sans chercher à relever les défis d'aujourd'hui ;
- il maintient la difficulté pour l'EERV d'être en contact avec la société civile.

**Le scénario 2 propose de procéder à une diminution linéaire des enveloppes puis d'opérer un certain nombre de transferts de postes et de responsabilités entre les différentes enveloppes.**

		Régions+PLA	S&O	Admin.	MiCo	CS	Totaux
1	Linéaire	150.5	13.5	10.5	26	3.8	204.3
	Transferts	- 11 + 0.5	+2.5 - 0.5	+ 3	+ 5.5	0	0
2	Scénario 2	140	15.5	13.5	31.5	3.8	204.3

Les transferts, souhaités par les différents acteurs concernés, s'expliquent de la manière suivante :

- Reprise par le service cantonal Terre Nouvelle de l'ensemble de la responsabilité Terre Nouvelle : cette reprise se fait en lien direct avec les paroisses et en coordination régionale ; elle implique la suppression des ministres TN régionaux (0,1 EPT par Région).
- Transfert de l'ensemble des répondants info-com des Régions à l'OIC (0,3 à 0,5 EPT par Région) afin de professionnaliser ce secteur, de favoriser les synergies et d'arrêter d'utiliser des forces ministérielles pour du travail de communication (sur la base de l'expérience des Régions 1 et 5).

Ces deux transferts additionnés correspondent plus ou moins à une diminution d'un demi EPT par Région en faveur des enveloppes cantonales des Services et Offices et des employés.

- Transfert de l'ensemble de l'aumônerie des EMS dans l'enveloppe des MiCo afin de décharger les Régions de la gestion de cette activité et d'éviter un trop gros morcellement des temps de travail des ministres engagés en paroisse et en Région. Il s'agirait d'un transfert de responsabilité de postes et non de l'activité qui demeure régionale et présente dans les établissements déjà desservis.  
Ce transfert correspond à une diminution d'un demi EPT par Région vers l'enveloppe des MiCo.
- Transfert de 0.5 EPT d'enveloppe des Services et Offices pour la reprise par la Région 4 de Saint-Laurent-Eglise (0.5 EPT).  
Ce transfert correspond à une diminution de 0.5 EPT de l'enveloppe des Services et Offices en faveur de l'enveloppe des Régions. Les modalités concrètes se discuteront si ce scénario est privilégié.

Les points forts de ce scénario sont les suivants :

- il prend en compte des difficultés constatées sur le terrain ces dernières années par les Régions ;
- il instaure la professionnalisation de l'activité dans des domaines ciblés ;
- il permet une gestion supra-régionale de l'aumônerie des EMS ;
- il permet une gestion œcuménique et une subsidiarité renforcée de l'aumônerie des EMS ;
- il garantit une équité de traitement entre les différentes enveloppes compte tenu des transferts de charge.

Les points d'attention de ce scénario sont les suivants :

- il implique une gestion cantonale de ministres travaillant en Région ;
- il fragilise, dans quelques cas, le lien pastoral à l'entrée en EMS ;
- il se limite à une logique de décroissance sans chercher à relever les défis d'aujourd'hui ;
- il faudra veiller à la façon dont ces ministères (TN, EMS, info-com) assureront des liens de proximité avec le terrain.

**Le scénario 3 propose de procéder aux diminutions des scénarii 1 et 2 ainsi qu'au prélèvement supplémentaire de 0.5 EPT par Régions pour renforcer la dynamique de changement dans laquelle notre Eglise doit s'inscrire.**

		Régions+PLA	S&O	Admin.	MiCo	CS	Totaux
1	Linéaire	150.5	13.5	10.5	26	3.8	204.3
	Transferts	- 16.5 + 0.5 + 3	+4.5 - 0.5	+ 3.5	+ 5.5	0	0
2	Scénario 3	137.5	17.5	14	31.5	3.8	204.3

Le Conseil synodal a la conviction qu'un renfort de deux postes de l'enveloppe des Services et Offices est nécessaire pour accompagner le changement. Ces deux postes sont dédiés à l'accompagnement des conseils et à la formation des laïques bénévoles dans les paroisses et les Régions. Il préconise également la création d'un volant de manœuvre au service des Régions pour stimuler le développement de nouvelles formes d'Eglise. Ce scénario préconise donc de prélever un demi EPT supplémentaire par Région pour créer :

- 2 EPT pour les Services et Offices cantonaux afin de renforcer le support et la formation en Eglise, et favoriser ainsi le changement de posture à vivre ;
- 0,5 EPT pour les mêmes raisons affecté aux forces administratives ;
- 3 EPT gérés par le Conseil synodal et affectés pour un temps à des projets ou mandats particuliers pour stimuler dans les Régions de nouvelles activités.

Les points forts de ce scénario sont les suivants :

- il incarne une logique de résilience contre une logique de décroissance ;
- il mutualise des forces de support et de soutien pour aider l'ensemble des lieux d'Eglise à opérer un réel changement de posture ;
- il implique une réduction de dotation suffisamment importante dans chaque Région pour permettre un changement rendu nécessaire par l'évolution de notre société.

Les points d'attention de ce scénario sont les suivants :

- il nécessite un effort de sensibilisation, d'information et d'accompagnement de la base dans le cadre de ce processus de réorientation, afin de montrer clairement comment ce report des forces contribue au dynamisme des paroisses et au développement de nouveaux projets ;
- il appelle la conviction d'appartenir à une même Eglise et de travailler ensemble au-delà des particularités locales.

**Le Conseil synodal privilégie le scénario 3 qui permet le mieux de relever le défi d'un changement de posture de notre Eglise.**

Les paroisses doivent relever des défis toujours plus complexes (renouvellement de la communauté, des bénévoles et conseillers, difficultés financières, perte de liens avec la société civile, utilisation du patrimoine, etc.). Nous constatons aujourd'hui que les sollicitations aux Services et Offices cantonaux s'en trouvent accrues.



## 7. Calendrier de mise en œuvre

Comme indiqué au chapitre 5, le Synode est également appelé à se prononcer sur un calendrier de mise en œuvre de la réduction des dotations.

En 2010, le Synode avait validé la proposition du Conseil synodal d'échelonner la diminution de dotation de manière linéaire en fonction des vacances de poste et d'entente avec les entités concernées. Cette manière de faire a révélé deux difficultés majeures : d'une part l'installation permanente d'un état provisoire de décroissance et d'autre part la tentation de certaines entités de toujours repousser les économies à faire au risque de créer des ressentis d'injustice entre les Régions notamment.

Sur la base de ce constat d'une part, et en regard du nombre de postes actuellement vacants d'autre part, le Conseil synodal préconise d'opérer le passage à la répartition des enveloppes de dotation 2024 en une seule fois à l'été 2020. Plusieurs arguments plaident en faveur d'un tel processus:

- la pénurie de ministres déjà réelle, augmentée entre 2018 et 2020 du fait de la pyramide des âges des ministres, ne pourra pas être comblée par les actuels et futurs stagiaires ;
- le maintien de postes que l'on n'a pas les moyens de repourvoir génère de la frustration dans les lieux concernés ;
- le différentiel entre le nombre de postes et les personnes à disposition risque de provoquer des déséquilibres donc des jalousies entre entités.

Le Conseil synodal préconise au Synode de fixer le délai de passage à la répartition des enveloppes de dotation à l'été 2020 pour trois raisons :

- il s'agit en premier lieu de permettre à l'actuel Conseil synodal de vérifier que la future convention de subventionnement (2020-2024) permette la mise en œuvre des enveloppes de dotations votées par le Synode en mars 2018 ;
- il s'agit ensuite de laisser aux conseils régionaux qui entreront en fonction au printemps 2019 le temps d'élaborer un projet de répartition des forces ministérielles cohérent et spécifique pour chaque Région, en collaboration avec les paroisses et services communautaires ;
- il s'agit enfin de permettre au Conseil synodal de la législature 2019-2024 de prévoir une répartition des forces cantonales en adéquation à son programme de législature.

D'un point de vue financier, le passage à la répartition des enveloppes de dotation 2024 dès l'été 2020 devrait permettre de compenser partiellement entre 2020 et 2024 les déficits consentis par l'EERV de 2011 à 2019 du fait d'un coût salarial moyen supérieur au coût fixé par la convention de subventionnement.

## 8. Mesures d'accompagnement

Dans un premier temps, entre avril 2018 et mars 2019, un important soutien devra être développé en vue du renouvellement des conseils.

Dans un deuxième temps, entre avril 2019 et mars 2020, le soutien aux Régions devra se concentrer sur la réflexion et la mise en œuvre de la nouvelle dotation.

Plus globalement, il conviendra de continuer à travailler au renouvellement et au développement de l'EERV par son témoignage.

Ces mesures d'accompagnement devront être portées en collaboration étroite entre les forces de Recherche & Développement, de l'Office des ressources humaines, de Vie communautaire et culturelle et des conseils régionaux.

## 9. Synthèse et décisions

A la lumière des chapitres 4 à 8 du présent rapport, dans la perspective de son programme de législature et de sa vision de l'EERV et en cohérence avec les décisions soumises au chapitre 4, le Conseil synodal soumet aux Synode les décisions suivantes :

### Décision 6

Le Synode fixe les enveloppes de dotations jusqu'en 2024 selon le scénario 3 du présent rapport.

### Décision 7

Le Synode fixe à l'été 2020 le délai de passage aux nouvelles enveloppes de dotation et à la nouvelle organisation des forces ministérielles au sein de chaque enveloppe et de chaque Région.

## 10. Liste des annexes

1. Glossaire
2. Transfert de postes de la subvention aux Eglises reconnues de droit public
3. Gestion de postes : ne pas confondre « dotation » et « occupation »
4. Henry Mottu, « Les atouts du protestantisme réformé », Le Temps, édition du 9.11.2017

Approuvé par le Conseil synodal le 9 janvier 2018